



ENR/DPC-EC/VV/V2.0-1011

## Dossier de Mariage

### ● A quel service s'adresser ?

**Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat Civil -**

Place du Mercadal – BP70167 - 09101 PAMIERS CEDEX

Tel : 05.61.60.95.47– Fax : 05.61.60.94.80

**Courriel :** [etat.civil@ville-pamiers.fr](mailto:etat.civil@ville-pamiers.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi jusqu'à 20h

### ● Dans quelles conditions

#### Condition d'âge

Deux personnes, même si elles ne sont pas de nationalité française, peuvent se marier en France, à condition d'être âgées de 18 ans révolus (sauf dispense par le Procureur de la République).

#### Conditions à remplir pour les mariages mixtes

Les mariages mixtes sont des unions entre époux de nationalités différentes. Chacun des époux obéit à sa loi nationale. La loi française interdit d'épouser un étranger déjà marié dans son pays.

#### Conditions de domicile et de résidence

Le mariage peut avoir lieu à la mairie du lieu de domicile ou de résidence de l'un ou de l'autre des futurs époux ou de leurs parents.

#### Conditions de parenté

Les futurs époux ne doivent avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance, sauf dispense par décision du Procureur de la République.

#### Comment faire la demande

Retirer le dossier explicatif disponible en Mairie, service Etat-Civil.





ENR/DPC-EC/VV/V2.0-1011

## Dossier de Mariage

### ● A quel service s'adresser ?

**Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat Civil -**  
Place du Mercadal – BP70167 - 09101 PAMIERS CEDEX

Tel : 05.61.60.95.47– Fax : 05.61.60.94.80

**Courriel** : [etat.civil@ville-pamiers.fr](mailto:etat.civil@ville-pamiers.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi jusqu'à 20h

### ● Dans quelles conditions

#### Condition d'âge

Deux personnes, même si elles ne sont pas de nationalité française, peuvent se marier en France, à condition d'être âgées de 18 ans révolus (sauf dispense par le Procureur de la République).

#### Conditions à remplir pour les mariages mixtes

Les mariages mixtes sont des unions entre époux de nationalités différentes. Chacun des époux obéit à sa loi nationale. La loi française interdit d'épouser un étranger déjà marié dans son pays.

#### Conditions de domicile et de résidence

Le mariage peut avoir lieu à la mairie du lieu de domicile ou de résidence de l'un ou de l'autre des futurs époux ou de leurs parents.

#### Conditions de parenté

Les futurs époux ne doivent avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance, sauf dispense par décision du Procureur de la République.

#### Comment faire la demande

Retirer le dossier explicatif disponible en Mairie, service Etat-Civil.

